



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

# **Si quelques pauvres sont moins pauvres, les riches sont toujours plus riches**

**Mémoire prébudgétaire 2012-2013**

**Janvier 2012**

**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

[collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

## Présentation

À l'occasion des consultations prébudgétaires 2011-2012, le Collectif pour un Québec sans pauvreté a déposé un mémoire intitulé *Mettre le cap sur l'égalité*. Dans celui-ci, le Collectif vous interpellait, M. Bachand, en vous demandant si votre gouvernement et vous-même étiez justement prêts à mettre le cap sur l'égalité. Il a été démontré que les sociétés plus égalitaires sur le plan économique profitent à touTEs; pourtant, au Québec, les inégalités ne cessent d'augmenter, à la fois en raison du marché et de la perte d'efficacité de l'action gouvernementale pour les réduire (CQSP, 2011). Cela étant, le Collectif recommandait des moyens pour renforcer les services et programmes publics, pour contrer la pauvreté et pour, au final, générer plus d'égalité.

Depuis, plusieurs éléments sont venus renforcer l'argumentaire du Collectif en faveur d'un Québec sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde.

D'abord, impossible de passer sous silence le mouvement des indignéEs. Si ceux-ci se sont d'abord manifestés en Malaisie, en Espagne et aux États-Unis, le mouvement n'a pris que très peu de temps pour se répandre partout sur la planète. L'enjeu de la croissance des inégalités économiques, refoulé pendant de nombreuses années, a effectué un retour en force en 2011. De nombreuses institutions internationales et québécoises — l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Direction de santé publique (DSP) et l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Montréal ainsi que le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), pour ne nommer que celles-là — ont constaté **une progression des inégalités** au Québec comme ailleurs et ont proposé des moyens pour renverser la tendance. Le problème est de plus en plus criant et, malheureusement, le gouvernement du Québec ne s'en préoccupe pas. La preuve en est que le terme « inégalité » est absent de toute la documentation budgétaire des dernières années.

En plus de mettre en lumière les effets néfastes des inégalités, ces institutions participent à une convergence de plus en plus forte qui insiste sur le fait qu'il est nécessaire — et possible — de s'attaquer à la fois à la pauvreté et aux inégalités. En fait, les deux vont de pair : tant le revenu absolu, qui permet ou pas de couvrir ses besoins de base, que le revenu relatif, qui affecte l'augmentation ou la diminution des inégalités, ont des effets sur les problèmes sociaux et de santé sur l'ensemble de la société. Ainsi, tant la pauvreté absolue que celle relative pointent vers une même direction : **la situation inacceptable des personnes seules et des couples sans enfants**. Le gouvernement la reconnaît depuis des années; cela explique peut-être l'importance que le ministère des Finances lui accorde dans les consultations 2012-2013. Malheureusement, cette reconnaissance n'est garante de rien. Pourtant, il y a là urgence d'agir.

Les écarts de revenus qui se creusent ne sont pas une fatalité. Même l'OCDE l'admet et souligne le meilleur moyen dont les gouvernements disposent pour agir : la « réforme des politiques fiscales et sociales est la manière la plus directe et la plus puissante d'accroître les effets redistributifs » (OCDE, 2011 : 21). Pour sa part, le Collectif porte depuis des années **une proposition de pacte social et fiscal** favorisant une meilleure répartition et une meilleure redistribution de la richesse. Il est clair que le gouvernement aurait avantage à faire de même et à amorcer une démarche de révision et de simplification du pacte qui lie les citoyenNEs à l'État et entre eux. C'est toute la société québécoise qui en tirerait profit.

## 1. Une progression des inégalités

Si le Québec s'en tire mieux que les autres provinces canadiennes et que son voisin étatsunien, un constat demeure toutefois, et ce, peu importe la mesure utilisée : l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'est accru depuis 1990.

### **Une progression due au marché et à la concentration de la richesse**

L'élargissement de cet écart est en grande partie attribuable à l'évolution des revenus du marché. En 2007, la part de revenu accaparée par le 1 % des QuébécoisES les plus riches s'établissait à 11 %. Si ce pourcentage est bien moindre que la part de 24 % du 1 % des plus riches ÉtatsunienNEs, il faut savoir que la même année, le quintile le plus pauvre de la population québécoise ne se partageait que 3,5 % du revenu avant impôts et transferts. Comparativement aux 37 % du dixième des QuébécoisES les plus riches (Lamoureux et Bourque, 2011 : 3; Lisée, 2011 : 5), le quintile inférieur est loin d'obtenir sa juste part de la richesse collective. Par ailleurs, il est facile d'imaginer que cette richesse se concentre davantage dans les mains des hommes puisqu'en 2008, les femmes travaillant à temps partiel étaient deux fois plus nombreuses et que « le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein toute l'année correspond à 78,4 % de celui des hommes [...] » (CSF, 2011 : 10 et 13).

### **Une progression maintenue**

Le plus inquiétant, c'est que les interventions gouvernementales parviennent de moins en moins à compenser ces phénomènes et, à ce titre, le Québec ne se démarque pas nécessairement des autres nations industrialisées. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) le souligne bien dans son *État de situation 2011* : « après transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (pour l'ensemble des unités) était contenu 4,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2009, une croissance des inégalités, une moyenne de ce qui a été observé chez les personnes seules et les familles. Cette évolution au Québec s'apparente à ce qu'on trouve dans un bon nombre de pays de l'OCDE. » (CEPE, 2011 : 60). Pendant la même période, les quintiles du milieu, souvent associés à la classe moyenne, ont perdu près de 3 % de leur part

du revenu disponible, au profit du quintile le plus riche (Lamoureux et Bourque, 2011 : 2), ce qui confirme l'appauvrissement de la classe moyenne québécoise. De plus, les inégalités sexistes persistent : les revenus totaux moyens des contribuables féminines (28 908 \$) ne représentaient que 66 % de ceux des hommes (43 528 \$) (CSF, 2011 : 13).

### Une progression spécifique

Si la croissance des inégalités, bien qu'elle soit observable, demeure relativement faible pour l'ensemble des unités, il en va tout autrement pour les personnes seules. Chez celles-ci, le revenu du quintile le plus pauvre était contenu 5,7 fois dans celui du plus riche en 1990; en 2009, cette proportion était de 7,4 fois, et ce, après transferts et impôts. Pourtant, ce sont les personnes seules qui ont connu la seule variation qui indique une diminution des inégalités sur le plan des revenus du marché entre 1990 et 2009 (CEPE, 2011 : 53). Cela signifie qu'en modifiant ses façons d'intervenir, l'État a participé à l'augmentation des écarts chez elles.

En fait, les inégalités plus grandes chez les personnes seules sont loin d'être fortuites, tout comme celles chez les couples sans enfants.

## 2. La situation inacceptable des personnes seules et des couples sans enfants

*Par contre, la situation des personnes seules s'est grandement améliorée depuis 2003.*

*Alors, c'est important de le dire, M. le Président.*

*— Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale<sup>1</sup>*

Entre 2000 et 2009, le taux de faible revenu suivant la mesure du panier de consommation (MPC) des personnes seules ne s'est pas amélioré; au contraire, il est passé de 25,4 % à 25,7 %. En excluant les personnes de 65 ans et plus, ce taux était même de 30,8 % en 2009; pour les femmes, il grimpait jusqu'à 34,3 % (CEPE, 2011 : 9). Cela signifie qu'au Québec, une femme seule sur trois ne couvrait toujours pas ses besoins de base. Ces taux sont d'autant plus alarmants que « la MPC ne suffit pas à brosse un tableau complet de la situation de la pauvreté au Québec » (Noël, 2011 : 106). Par ailleurs, entre 1990 et 2009, il faut souligner qu'il n'y a que les personnes seules du quintile inférieur qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer, et ce, de 6,1 % (CEPE, 2011 : 52).

<sup>1</sup> « Étude des crédits budgétaires 2011-2012 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale », volet Action communautaire, *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*, 39<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, le mardi 19 avril 2011 — vol. 42 n° 3. Disponible au <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-39-2/journal-debats/CET-110419.html>.

### **Des aveux, mais peu d'actions**

Cette situation est loin d'être nouvelle. Déjà, en 2007, dans le bilan de la troisième année du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 2004-2009*, le gouvernement partageait ses préoccupations en regard de la situation des personnes seules. L'année suivante, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'époque, Sam Hamad, se disait « bien conscient, par exemple, de la fragilité persistante des personnes seules inscrites au Programme d'aide sociale et des difficultés que connaissent plusieurs quartiers de nos grandes villes, de même que certaines régions du Québec » (Gouvernement du Québec, 2008 : 6). Pourtant, comme le montrent les données les plus récentes, la situation des personnes seules est loin de s'être améliorée. À cet égard, les propos de la ministre Julie Boulet placés en exergue de cette section se révèlent aussi paradoxaux que trompeurs. Mais, au-delà des ministres et de leurs affirmations, le délaissement des personnes seules n'a rien de fortuit. En fait, « [l]a persistance de la pauvreté chez les personnes seules en âge de travailler procède, d'une bonne part, d'un choix politique » (Noël, 2011 : 109).

### **Un choix politique**

Comme l'exprime bien Alain Noël, la pauvreté plus grande des personnes seules résulte de décisions politiques et plusieurs exemples le montrent. Ainsi, lors des consultations prébudgétaires 2011-2012, le député de Viau et adjoint parlementaire au ministre des Finances, M. Emmanuel Dubourg, reconnaissait que la situation des familles et celle des personnes seules étaient différentes et que cela résultait justement d'un choix politique, soit l'établissement de la mesure *Soutien aux enfants* en 2004. Évidemment, il n'y a rien de mal à ce qu'un gouvernement soutienne mieux les familles. Cependant, en refusant de faire de même pour les personnes seules, il établit un traitement discriminatoire entre des citoyenNEs pourtant détenteurs des mêmes droits fondamentaux, dont celui à un revenu décent. La candeur avec laquelle ce type de choix est révélé et assumé met en lumière deux fondements contestables, mais bien ancrés au sein du gouvernement et qui participent à ses prises de décision : l'incitation au travail et l'abandon de l'égalité pour l'équité.

### **L'incitation au travail**

Le principe de l'incitation au travail consiste à garder les prestations d'aide sociale au plus bas niveau possible afin de pousser les bénéficiaires vers le marché du travail. Pourtant, on peut trouver un démenti de ce principe dans la réalité québécoise récente et ailleurs dans le monde. En effet, entre 2002 et 2010,

Ce sont les ménages avec enfant(s), ceux qui recevaient les prestations les plus généreuses et les plus proches du niveau requis pour couvrir les besoins essentiels, qui ont davantage quitté l'aide sociale. Ce n'est donc pas nécessairement en maintenant les personnes dans la misère qu'on favorise le mieux l'intégration à l'emploi. D'ailleurs, à l'échelle internationale, ce sont les pays offrant des revenus d'aide sociale qui se rapprochent le plus des seuils établis de faible revenu qui

affichent les taux les plus élevés de participation au marché du travail. Bref, l'argument des incitations au travail ne va pas de soi.

Noël, 2011 : 110

On a ainsi la preuve empirique que le retour aux études ou au travail est favorisé, et non retardé, par un meilleur soutien financier. Malheureusement, la leçon n'est pas encore bien comprise et les personnes seules à l'aide sociale font les frais de nombreux préjugés qui persistent à leur égard. Ainsi, le principe de l'incitation au travail autorise des propos comme ceux de la ministre Julie Boulet : « [...] comme société, il faut trouver l'équilibre, l'équilibre qui fasse en sorte qu'on les accompagne puis qu'ils aient de quoi pour vivre, pour bien vivre... mais pas "bien vivre", mais pour être confortable, mais qu'en même temps, si on est capable de les accompagner pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail, c'est aussi une préoccupation qu'on a comme gouvernement »<sup>2</sup>. Un confort qui, à ses yeux, représentait 53,9 % de la couverture des besoins de base en 2004 et qui n'en représente maintenant que 50,8 % en 2011, selon la MPC.

### **De l'égalité à l'équité**

Dans les dernières décennies, l'égalité a été mise de côté au profit d'une certaine logique d'équité qui promeut une discrimination dite positive, au-delà des droits, envers un groupe considéré comme étant davantage dans le besoin. Cette appréciation de la misère des unEs et des autres a entraîné une lutte toujours partielle contre la pauvreté, jusqu'à ce qu'une situation particulière soit jugée intolérable et gênante. L'équité invite à cibler des populations dites « à risque », « fragiles » ou « vulnérables » à une pauvreté persistante, au détriment d'une amélioration globale du revenu et des conditions de vie de l'ensemble des citoyenNEs (Thomas, 2010). Ainsi, au Canada et au Québec, des efforts particuliers ont été entrepris pour soutenir les personnes âgées et les ménages avec enfants afin d'atténuer les effets de la pauvreté.

En dépit du fait que le Collectif soit un farouche partisan de l'égalité, l'emprunt de cette logique discutable d'équité l'amène à réfléchir, aujourd'hui, à un traitement particulier pour les personnes seules.

### **L'urgence d'agir pour les personnes seules**

La situation des personnes seules, notamment celles à l'aide de dernier recours, est justement devenue intolérable et gênante. Cet état de fait est de plus en plus reconnu et partagé au Québec.

Déjà, lors des consultations particulières sur le phénomène de l'itinérance au Québec, le Barreau du Québec indiquait que plusieurs avaient « noté l'insuffisance et l'inadéquation des barèmes du régime d'aide sociale et les ont identifiées comme des vecteurs d'itinérance. [...] Comme le

---

<sup>2</sup> « Étude des crédits budgétaires 2011-2012 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale », *op. cit.*

rappelle la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, lors de l'étude de projets de loi sur l'assistance sociale, le niveau des barèmes ne rencontre en aucune façon les besoins essentiels des personnes » (Barreau du Québec, 2008 : 5). D'ailleurs, le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS), qui menait ces consultations, abondait dans le même sens. La CSSS reconnaissait que la précarité financière faisait partie intégrante du processus menant à l'itinérance et recommandait que « [l]es mesures d'amélioration du revenu, comme le salaire minimum et les prestations d'aide financière de dernier recours, devraient mieux refléter les besoins de base des individus » (ANQ, 2008 : 26).

Dans leur récente étude comparative sur la pauvreté des jeunes au Québec, les économistes Paul Makdissi et Mathieu Audet ont constaté « qu'au Québec ce serait une augmentation des prestations d'aide sociale qui ferait le plus diminuer la pauvreté totale » (Makdissi et Audet, 2010 : 119). Leur étude fait échos aux conclusions du Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CCLPES), lequel affirme que l'exemple des familles québécoises démontre qu'améliorer le revenu des plus pauvres est possible et qu'il est « impératif d'atteindre des résultats similaires pour les personnes seules, lesquelles représentent moins de 17 % de la population, mais près de 50 % des personnes à faibles revenus » (CCLPES, 2010 : 22).

Dernièrement, Banques alimentaires Canada (BAC) publiait son rapport annuel sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada. La deuxième recommandation du *Bilan-Faim 2011* est des plus claires : améliorer l'aide sociale (BAC, 2011 : 12). Pour sa part, le directeur de santé publique de Montréal a dévoilé à la fin novembre 2011 son rapport sur les inégalités sociales de santé. En plus de rappeler que « l'injustice sociale rend malade et tue », il a insisté sur

L'importance d'améliorer le revenu des prestataires d'aide sociale, particulièrement celui des personnes seules considérées aptes au travail. Les barèmes de l'aide de dernier recours sont nettement insuffisants si on les compare aux seuils de la mesure du panier de consommation et les prestataires concernés voient leur santé mise en danger par manque de ressources pour la conserver.

DSP et ASSS de Montréal, 2011 : 134

Bref, plusieurs voix convergent et plaident avec insistance pour une amélioration du revenu des personnes seules, tout particulièrement celles bénéficiant de l'aide de dernier recours et jugées « aptes » au travail.

### **Sans oublier les couples sans enfants**

L'insistance mise sur les personnes seules ne doit pas servir de prétexte pour oublier les couples sans enfants, leur situation n'étant guère meilleure. Au Québec, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des plus pauvres dépend de « l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes au Québec en matière de politiques familiales et de



lutte contre la pauvreté, qui s'est doté de moyens plus affirmés afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants » (CEPE, 2011 : 45).

Ainsi, il est pratiquement possible de considérer un couple sans enfants comme deux personnes seules vivant ensemble. Ces couples vivent une situation financière similaire, avec le même lot de préjugés qu'elle comporte. Ils ont subi les mêmes conséquences de choix politiques influencés par une conception erronée de l'incitation au travail ainsi que par l'abandon du principe d'égalité. En somme, le plaidoyer en faveur d'un rehaussement significatif du revenu des personnes seules s'applique aussi à eux. Pour sûr, ces soutiens financiers adéquats exigeront des investissements publics importants. Cependant, « [l]e prix à payer pour de telles mesures est fort modeste en comparaison des coûts de la pauvreté, qui se mesurent en perte de productivité, de revenu, de santé et de cohésion sociale » (Noël, 2008 : 179).

### **Si quelques pauvres sont moins pauvres, les riches sont toujours plus riches**

La mise en lumière de la situation inacceptable des personnes seules et des couples sans enfants rappelle la nécessité de combattre la pauvreté absolue et la pauvreté relative, autrement dit les inégalités.

Au Québec, quelques pauvres sont moins pauvres. Pensons particulièrement aux ménages avec enfants qui ont vu leurs conditions de vie s'améliorer significativement même si 23,2 % des familles monoparentales avec une femme à leur tête vivaient encore sous le taux de faible revenu, d'après la MPC, en 2009 (CEPE, 2011 : 9). Il n'en demeure pas moins que les riches sont toujours plus riches. L'élimination de la pauvreté, même en rehaussant le revenu des plus pauvres, est vouée à l'échec si rien n'est fait pour empêcher le peloton des plus riches de se détacher toujours plus du reste de la société. « La principale conséquence politique est que les gouvernements doivent s'attaquer à la fois à la pauvreté et aux inégalités. Heureusement, ces actions peuvent aller de pair »<sup>3</sup> (Rowlingson, 2011 : 39), surtout si l'ensemble de la société est sensibilisé aux avantages et aux bienfaits d'une plus grande égalité (CQSP, 2010; Wilkinson et Pickett, 2010). Par exemple, peu de gens sont conscients que la réduction des inégalités par le rehaussement du revenu des personnes les plus pauvres, en plus d'améliorer la santé et le bien-être de ceux-ci, améliorerait l'état de santé et le bien-être de l'ensemble de la population (Rowlingson, 2011 : 39).

Mais, encore faut-il avoir une vision de cette société meilleure pour touTEs et la volonté de mettre en œuvre les transformations nécessaires pour la réaliser. La proposition de pacte social et fiscal du Collectif remplit la première de ces deux obligations; le ministre des Finances a un rôle crucial à jouer afin de concrétiser la deuxième.

---

<sup>3</sup> Traduction libre.

### 3. Une proposition de pacte social et fiscal

Les finances publiques et la fiscalité sont des enjeux complexes, mais il est impossible d'y échapper, car elles représentent de puissants leviers pour ceux et celles qui s'intéressent à l'avancement de la société. Mais, et c'est regrettable, l'exercice de leur suivi a été rendu encore plus ardu, notamment en raison :

- 1) de la disparition dans la documentation budgétaire, depuis le budget 2009-2010, des données permettant d'évaluer les impacts cumulés des mesures fiscales et des protections sociales sur le revenu des particuliers et de connaître les sommes redistribuées aux contribuables selon la tranche de revenu (Labrie, 2011a : 59);
- 2) de l'apparition de nouveaux fonds et de structures de fonctionnement parallèles qui viennent brouiller les cadres de lecture connus des finances publiques (Labrie, 2011a : 61).

Comme l'indique Vivian Labrie à propos de l'analyse du budget du Québec 2011-2012 :

Il faut une expertise encore plus pointue que par les années précédentes pour suivre les méandres des choix gouvernementaux à travers ses décisions et la documentation fournie. C'est d'autant plus problématique que les finances publiques du Québec sont le principal instrument financier, et de loin, des QuébécoisES, leur donnant en principe un contrôle démocratique sur environ le quart du PIB. Encore faut-il que la population puisse disposer des outils pour participer à l'exercice et exercer son pouvoir de discernement.

Labrie, 2011b : 20

Il y a là un travail à faire pour s'assurer que la population québécoise ait les outils nécessaires pour connaître et comprendre adéquatement les finances publiques, afin qu'elle puisse exprimer son accord ou non avec les décisions prises par le gouvernement.

#### **Faire progresser le régime social et fiscal**

La situation des personnes seules et des couples sans enfants est reconnue comme l'une des plus grandes injustices sociales au Québec. Lorsque vient le temps de prendre des décisions sur le plan de la sécurité du revenu, le gouvernement considère certaines contraintes, comme la capacité de payer de la société, l'atteinte de la meilleure redistribution possible, le maintien de l'incitation au travail et l'harmonisation avec le régime fiscal existant. À ces contraintes doivent s'ajouter d'autres préoccupations partagées par un bon nombre de QuébécoisES : la nécessité de couvrir les besoins de base de chaque citoyenNE, la prise en compte de la véritable valeur d'un dollar en haut et en bas de l'échelle sociale, le sentiment de justice et d'égalité qui doit traverser la population pour assurer la meilleure cohésion sociale possible et ce qu'il en coûte à la société de tolérer la pauvreté, les inégalités et leurs effets.

Il est entendu que faire progresser le régime social et fiscal n'est pas une mince tâche. Des mesures doivent être mises en place. CertainEs, comme Henry Tam, affirment qu'en général, une combinaison de salaire minimum décent, d'imposition supplémentaire des plus hauts revenus et la lutte contre l'évasion fiscale des plus riches constitue une base solide et motivante pour s'attaquer aux tâches plus ardues (Tam, 2010 : 120). Toutes ces propositions représentent des pas dans la bonne direction. Cependant, il est essentiel d'avoir une vision plus globale qui comprend, entre autres, ces tâches ardues que la société québécoise devra affronter.

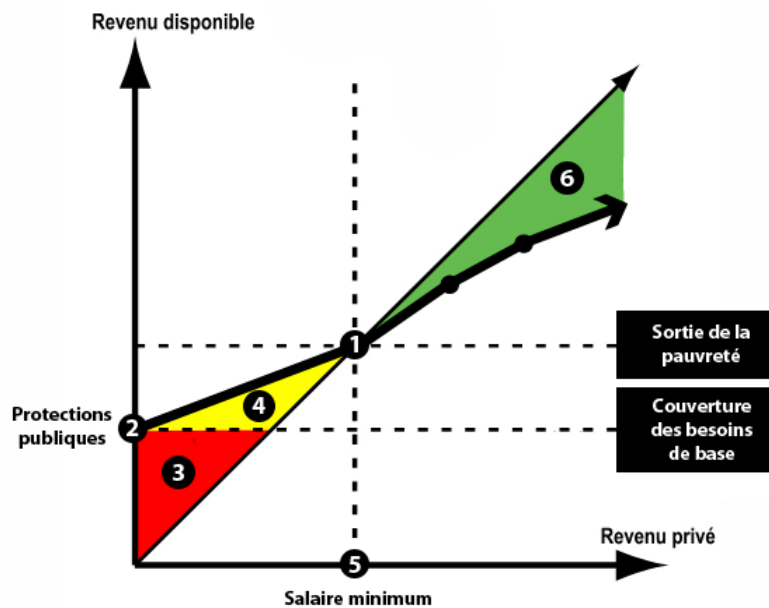
Depuis plusieurs années, le Collectif fait la promotion d'une telle vision avec sa proposition de pacte social et fiscal, qui suggère des façons d'aménager les revenus et les dépenses de l'État et de redistribuer la richesse par le moyen de la fiscalité, des programmes sociaux et des services publics (CQSP, 2003). Bref, cette vision présente les travaux, plus ou moins ardues, à entreprendre et les débats à faire pour en arriver à Québec meilleur pour touTEs.

### Le terrain du pacte social et fiscal

Le terrain de ce pacte social et fiscal repose sur une appréciation de deux repères : un repère de sortie de la pauvreté **(1)**, à définir collectivement, et un niveau de couverture des besoins de base **(2)**, à la hauteur de la mesure du panier de consommation (MPC). Ensuite se posent les choix de répartition de la richesse collective en faveur de la protection des droits humains.

## Graphique 1

Le terrain du pacte social et fiscal



Il est nécessaire de garantir à toute personne un niveau de revenu permettant de couvrir ses besoins de base. Pour l'atteinte de ce seuil, l'État doit lui assurer un revenu ou combler le manque à gagner par une prestation publique **(3)**. Au-dessus de ce seuil, il devrait ajouter un certain soutien au revenu gagné, tant que le seuil de sortie de la pauvreté n'est pas atteint **(4)**, sans prélèvement d'impôts. Parallèlement, il est impératif de fixer le salaire minimum pour qu'il permette à toute personne qui travaille à plein temps de dépasser le seuil de pauvreté **(5)**. Cette mesure affecterait particulièrement la pauvreté des femmes; en effet, sur les 231 300 employéEs rémunéréEs au taux du salaire minimum en 2010, 62 % étaient des femmes, principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration<sup>4</sup>. Finalement, au-dessus du seuil de pauvreté, on devrait commencer à payer de l'impôt, et en payer une proportion de plus en plus grande de son revenu à mesure qu'il augmente **(6)**, de façon à assurer un financement adéquat des dépenses publiques (programmes et services).

Ces grands travaux, menant à une fiscalité intégrée, simplifiée, cohérente et plus compréhensible pour l'ensemble des individus, devraient être complétés par d'autres travaux pour assurer la meilleure harmonisation possible. Pensons aux compensations à offrir pour les personnes aux prises avec diverses contraintes et limitations fonctionnelles. Pensons à l'équilibre entre la fiscalité des personnes et celle des familles, à l'équilibre entre la fiscalité des individus et celle des entreprises. Pensons encore aux façons de réguler la consommation, l'endettement des ménages et les marchés, tant celui du travail que celui de la finance.

Personne n'a prétendu que le chemin serait facile. Par contre, en ayant une bonne idée de la destination, il est possible d'esquisser un itinéraire et de s'équiper collectivement pour entamer la marche. Et les premiers pas sont sûrement un rehaussement significatif du revenu des personnes seules et des couples sans enfants, particulièrement celui des personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes, ainsi qu'une action forte pour renverser la progression des inégalités.

---

<sup>4</sup> Données disponibles au

[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march\\_travl\\_remnr/remnr\\_condt\\_travl/e004\\_effec\\_sal\\_min\\_sex\\_08\\_10.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/remnr_condt_travl/e004_effec_sal_min_sex_08_10.htm).

## 4. Recommandations

### Recommandation 1

Que, dans son budget 2012-2013, le gouvernement du Québec fournisse, dans sa documentation budgétaire, les données nécessaires, soumises à une analyse différenciée selon les sexes (ADS), pour :

- juger l'évolution des inégalités économiques;
- évaluer les impacts cumulés des mesures fiscales et des protections sociales sur le revenu des particuliers;
- connaître les sommes redistribuées aux contribuables selon la tranche de revenu;
- être en mesure de lire adéquatement les impacts de l'apparition de nouveaux fonds et de structures de fonctionnement parallèles sur les revenus et les dépenses.

### Recommandation 2

Que, dans son budget 2012-2013, le gouvernement du Québec, dans le respect des droits humains, dont celui à un revenu décent, se fixe des objectifs de réduction des inégalités économiques selon un échéancier déterminé et agisse pour renverser dès maintenant la tendance à la progression des inégalités au Québec.

### Recommandation 3

Que, dans son budget 2012-2013, le gouvernement du Québec hausse significativement le revenu des personnes seules et des couples sans enfants — particulièrement celui des bénéficiaires de l'aide de dernier recours — jusqu'à l'atteinte, selon un échéancier déterminé, d'un soutien financier à la hauteur de la mesure du panier de consommation (MPC).

### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec amorce, après le dépôt de son budget 2012-2013, une démarche de révision de son régime social et fiscal afin d'en arriver à une fiscalité simplifiée, cohérente et plus compréhensible pour l'ensemble de la population.

## Références

### Assemblée nationale du Québec (ANQ)

2009 *Itinérance : agissons ensemble*. Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec. Québec : 74 pages.

### Banques alimentaires Canada (BAC)

2011 *Bilan-Faim 2011*. Rapport complet sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada, qui propose des recommandations pour le changement. Toronto : 37 pages.

### Barreau du Québec

2008 *Les personnes en situation d'itinérance : détentrices de droits fondamentaux*. Mémoire du Barreau du Québec sur le phénomène de l'itinérance au Québec présenté à la Commission des Affaires sociales. Québec : 58 pages.

### Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

2011 *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013*. État de situation 2011. Québec : 82 pages.

### Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP)

2011 *Mettre le cap sur l'égalité*. Mémoire prébudgétaire 2011-2012. Disponible au [http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/110113- Memoire\\_prebudgetaire\\_2011-2012\\_CQSP.pdf](http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/110113- Memoire_prebudgetaire_2011-2012_CQSP.pdf) : 20 pages.

2003 *Vers un nouveau pacte social et fiscal. Un Québec sans pauvreté : la théorie, la réalité et un chemin*. Disponible au [http://pauvrete.qc.ca/article.php?id\\_article=36&var\\_recherche=pacte+social+et+fiscal](http://pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=36&var_recherche=pacte+social+et+fiscal) : 134 pages.

### Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)

2010 *Une cible à atteindre pour le bien de tous : une cible atteignable si l'on s'y met tous*. Québec : 42 pages.

### Conseil du statut de la femme (CSF)

2011 *Portrait des QUÉBÉCOISES en 8 temps*. Situation des femmes en 8 domaines de leur vie : démographie, éducation, situation familiale, travail, revenu, santé, loisirs et emploi du temps, pouvoir : 28 pages.

### Direction de santé publique (DSP) et Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Montréal

2011 *Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*. Rapport du directeur de santé publique 2011 : 158 pages.

### Gouvernement du Québec

2008 *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 2004-2009. Bilan de la quatrième année*. Québec : 39 pages.

### Labrie, Vivian

2011a *Le budget du Québec 2011-2012 (2010-2011, suite). Analyse du budget, des crédits et de leur impact sur la lutte à la pauvreté. TournéEs vers quel avenir? Avec quelles boussoles?* Document disponible au [http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le\\_budget\\_du\\_Quebec\\_2011-2012-Analyse\\_detaillee-ok.pdf](http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Quebec_2011-2012-Analyse_detaillee-ok.pdf) : 68 pages.

2011b *Le budget du Québec 2011-2012. Trois regards alors qu'il faut « tendre vers un Québec sans pauvreté », incluant un rappel des faits saillants du budget.* Disponible au [http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le\\_budget\\_du\\_Quebec\\_2011-2012-Article\\_de\\_fond-ok.pdf](http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Quebec_2011-2012-Article_de_fond-ok.pdf) : 24 pages.

**Lamoureux, Josée et Gilles L. Bourque**

2011 *Les inégalités au Québec : si la tendance se maintient...* Note d'intervention de l'IREC. Disponible au <http://www.irec.net/upload/File/noteintervention10octobre2011.pdf> : 5 pages.

**Lisée, Jean-François**

2011 *Revenu : 99 % des Québécois font mieux que 99 % des Américains.* L'actualité.com, disponible au <http://www2.lactualite.com/jean-francois-lisee/niveau-de-vie-think-big-quebec-vs-usa/7282/> : 7 pages.

**Makdissi, Paul et Mathieu Audet**

2010 *La pauvreté chez les jeunes de 0 à 17 ans au Québec : une perspective comparative.* Recherches sociographiques, vol. 51, no. 1-2 : 22 pages.

**Noël, Alain**

2011 « Une lutte inégale contre la pauvreté et l'exclusion sociale », dans *L'état du Québec 2011*, Institut du Nouveau Monde (INM), sous la direction de Miriam Fahmy. Montréal, Boréal : pages 103 à 110.

2008 « Des efforts à reconnaître et à poursuivre », dans *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité.* Sous la direction de Luc Godbout et Suzie St-Cerny, Québec, PUL : pages 176 à 180.

**Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

2011 *Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux constats.* Disponible au <http://www.oecd.org/dataoecd/51/32/49177707.pdf> : 27 pages.

**Rowlingson, Karen**

2011 *Does income inequality cause health and social problems?* Université de Birgminham et Joseph Rowntree Foundation. Disponible au [www.jrf.org.uk](http://www.jrf.org.uk) : 51 pages.

**Tam, Henry**

2010 *Against Power Inequalities. Reflections on the struggle for inclusive communities.* Birkbeck, London University. Disponible au <http://www.equalitytrust.org.uk/docs/api-book.pdf> : 121 pages.

**Thomas, Hélène**

2010 *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres.* Broissieux, Éditions du Croquant, collection Terra : 256 pages.

**Wilkinson, Richard et Kate Pickett**

2010 *The Spirit Level. Why greater equality makes societies stronger.* New York, Bloomsbury Press : 352 pages.

# Annexe

## ORGANISATIONS NATIONALES MEMBRES

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)  
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)  
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)  
ATD Quart Monde  
Au bas de l'échelle  
Banques alimentaires Québec (BAQ)  
Caisse d'économie solidaire Desjardins (CECOSOL)  
Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)  
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)  
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)  
Centre justice et foi (CJF)  
Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)  
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)  
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)  
Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)  
Conférence religieuse canadienne (CRC)  
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)  
Fédération des femmes du Québec (FFQ)  
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)  
Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)  
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)  
Groupe Solidarité Justice  
L'R des centres de femmes du Québec  
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)  
Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)  
Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)  
Regroupement des Auberges du cœur du Québec  
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)  
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)  
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)  
Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et en centre de santé (RQIIAC)  
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)



## **COLLECTIFS ET GROUPES PORTEURS RÉGIONAUX MEMBRES**

Comité régional Saguenay-Lac-Saint-Jean pour un Québec sans pauvreté

Collectif de lutte et d'action contre la pauvreté de la région de Québec (CLAP-03)

Collectif régional estrien pour un Québec sans pauvreté

Collectif montréalais de lutte à la pauvreté (CMLP)

Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)

Collectif gaspésien pour un Québec sans pauvreté

Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté de Chaudière-Appalaches (GRAP)

Collectif anti-pauvreté de Lanaudière (CAP Lanaudière)

Collectif montréalais de lutte contre la pauvreté (CMLCP)

Collectif de lutte à la pauvreté Centre-du-Québec